

## Enedis et le SDIS 65 signent une convention de mise à disposition d'un salarié

**Ce 26 novembre à Tarbes, Enedis et le SDIS 65 ont signé une convention de mise à disposition d'un salarié. Ce salarié d'Enedis, également pompier volontaire pourra être détaché et mobilisé durant ses heures de travail. Cette convention incarne les valeurs de service public d'Enedis.**

**Cette convention a été signée entre Enedis, représentée par Gaétan GUEGUEN, Directeur territorial d'Enedis dans les Hautes-Pyrénées et entre le SDIS 65, représenté par Bernard POUBLAN, Président du SDIS 65.** Ce salarié, Fabrice TEULE, technicien d'intervention chez Enedis, est également sapeur-pompier volontaire au grade de sergent-chef au Centre de Secours de Vic Bigorre. Ce salarié pompier volontaire pourra assurer au mieux sa mission de lutte contre les incendies et de secours, notamment pendant les heures de travail. De plus, la santé et la sécurité est une priorité pour Enedis. Ainsi, Fabrice par son engagement contribue à ce défi de prévention en sensibilisant les équipes.

Les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) constituent un élément clé du maillage territorial permettant d'assurer des secours à tout moment et à tout point du territoire, en particulier en journée, notamment dans les territoires ruraux. La pérennisation du volontariat chez les sapeurs-pompiers est un enjeu majeur. **Plus de 300 salariés d'Enedis sont actuellement sapeurs-pompiers volontaires.** En septembre 2024, Enedis a signé une convention au niveau national pour permettre à ses salariés de concilier activité professionnelle avec l'activité de Sapeurs-Pompiers Volontaires **Enedis a désormais le label « Employeur partenaire national des sapeurs-pompiers ».**

Depuis de nombreuses années, Enedis et le SDIS des Hautes Pyrénées sont partenaires. Ils ont bâti une relation de confiance. Leur partenariat qui a été renouvelé fin mai 2024, permet d'encadrer les modalités d'organisation et d'échanges sur les interventions, de prévoir des formations, exercices de sauvetage sur les infrastructures d'Enedis, afin de partager la démarche commune de prévention des risques.

*Ce document est certifié. Pour en vérifier l'authenticité, rendez-vous sur <https://www.enedis.fr/media>*

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 40 000 personnes. Au service de 38,8 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*